

PROJET DU CER SNCF DE TOURS

<i>Le CE outil au service des revendications économiques et sociales des cheminots.....</i>	<i>2</i>
<i>Le rôle du CER, moteur de la satisfaction des revendications des cheminots.....</i>	<i>3</i>
<i>Des activités sociales à la hauteur des besoins des cheminots.....</i>	<i>5</i>
<i>Des activités sociales capables de répondre aux besoins spécifiques.</i>	<i>8</i>
Enfance/Adolescence.....	8
Vacances Loisirs/Adultes.....	9
Culture/Bibliothèque.....	10
Sport/Plein Air	12

Le CE outil au service des revendications économiques et sociales des cheminots.

Le CER, à travers ses prérogatives économiques et sociales, doit permettre de répondre aux intérêts des cheminots actifs et retraités, des ayants droit et du personnel du CER. Le CER, et ses élus constituent donc dans ce cadre un maillon essentiel dans la mise en oeuvre d'une pratique revendicative démocratique.

Réfléchir, proposer, négocier et **agir** constituent en cela le fil conducteur de cette démarche. La vocation demeure ici création d'un rapport de force permettant de nouvelles conquêtes tant sur le plan économique que social.

Pour cela, il subsiste un autre impératif : partir des attentes et des exigences exprimées par les cheminots pour moderniser et développer le service public SNCF mais aussi pour proposer des activités sociales de qualité et de proximité avec pour socle l'égalité de traitement pour tous.

Ces objectifs confèrent aux élus du CER, un rôle majeur dans le contrôle de la gestion de l'entreprise et la prise en compte des revendications sociales des cheminots. C'est d'autant plus important que toutes les interventions en ce sens dimensionnent directement le niveau de la dotation consacrée à la mise en oeuvre des activités sociales.

Il existe donc un lien direct entre la dimension économique de l'implication des élus et le développement des activités sociales. Pour répondre à cet impératif, le fonctionnement de l'ensemble des Commissions du CER, doit être le plus efficace possible.

Tous les domaines qui concourent à faire évoluer les moyens du CER, sont impérativement à investir. En ce sens, il existe au moins 3 leviers essentiels pour répondre à cette ambition :

- l'augmentation des salaires et le rattrapage de la perte du pouvoir d'achat l'évolution de la masse salariale qui passe par des embauches en nombre suffisant sur notre région et la reconnaissance de la qualification des cheminots synonyme d'un véritable déroulement de carrière lui-même assujéti à un plan de formation offensif ;
- La progression de la dotation activités sociales à hauteur de 3% du salaire brut des actifs et 1% des pensions des retraités.
- Ces exigences doivent prendre leur place dans les orientations et choix budgétaires de l'entreprise, ce qui suppose que l'intervention des élus dans ce domaine soit permanente.

De même, la progression des effectifs, particulièrement à travers l'accord 35 H, nécessite que parallèlement le CCE, les CE, notre CE développent des activités nouvelles, notamment en direction des jeunes.

Dans le même temps, la réalité indique que le patrimoine transféré en 1986 et, depuis rénové en partie suite à de multiples actions syndicales conjuguées a celle des CE, du CCE et des cheminots ne peut suffire. Constat identique pour l'ensemble des structures de proximité

(CLSH, bibliothèques, salles de réunions et d'activités, antennes, locaux d'associations et des sociétés d'agents, structures sportives, etc.) dont certaines ne répondent plus aux normes d'accueil et de sécurité.

Obtenir des moyens financiers supplémentaires à ceux déjà arrachés pour assurer la remise à niveau, le développement, l'adaptation et la modernisation des installations transférées constitue alors un enjeu de taille immédiat.

Pour cela, le CER, doit s'appuyer sur l'état des lieux général de ses installations pour programmer les investissements à réaliser dans les 10 ans à venir.

De même, il dispose, à travers son schéma directeur de regroupement des installations, d'une base de travail et de négociation intéressante qui a d'ailleurs permis de déboucher sur le site des Aubrais, où les travaux sont actuellement en cours. L'organisation d'une journée portes-ouvertes dans l'ensemble des localités constitue, sans aucun doute, pour les cheminots, un rendez-vous incontournable en terme de prise de conscience des réalités dans ce domaine et de la nécessité de leur intervention.

Dans le même temps, le poids financier de la restauration, malgré l'accord national restauration, constitue toujours un handicap que les CE et le CCE ne sauraient supporter indéfiniment surtout après les mesures prises par les pouvoirs publics sur l'assujettissement de la restauration collective à la TVA. La contribution de la SNCF doit permettre que le cheminot n'ait à financer que le contenu de l'assiette sur la base d'une restauration de qualité.

Car si la qualité (tout comme l'avenir des personnels de ce secteur) reste un objectif prioritaire qui a conduit les CE et le CCE, dans le cadre de l'accord de gestion, à conserver la gestion des restaurants d'entreprise ; pour autant, des solutions sont à rechercher pour minimiser l'impact financier de cette activité sur le budget activités sociales. Une réflexion doit s'engager en ce sens sur notre région d'autant plus que la vétusté des installations et le nombre de départs en retraite vont nécessairement nous conduire à faire des choix à long terme.

Sur toutes ces questions, qui trouvent parallèlement et en priorité leur réponse dans le niveau de la dotation financière globale, l'intervention des élus et des organisations syndicales revêt dans ce cadre un impératif quotidien.

C'est précisément cette appréciation qui justifie que le fonctionnement et le rôle du CE soient connus de tous les cheminots et ce tant dans sa dimension économique que sociale.

Le rôle du CER, moteur de la satisfaction des revendications des cheminots

Partir des besoins individuels et collectifs pour les traduire en expressions revendicatives, créer les conditions de rassemblements de luttes, élever le rapport de force pour gagner les

revendications... C'est le sens de l'intervention du CER et des ses 'élus. Mais d'expérience, chacune, chacun d'entre nous connaît les difficultés rencontrées pour transformer le mécontentement existant en un mouvement revendicatif puissant, permettant la satisfaction d'acquis nouveaux.

Dans une période de turbulences économiques et politiques où il est de moins en moins admis par les salariés que la gestion soit fondée sur des critères exclusifs de rentabilité financière, il devient de plus en plus urgent et important de se donner les moyens de travailler et d'intervenir partout avec ceux qui militent pour le développement du service public.

C'est dire, dans ce cadre, l'importance que revêt le fonctionnement du CER, notamment dans son rôle économique.

Cette instance représentative du personnel constitue un véritable enjeu pour traduire les exigences sociales et économiques des cheminots en revendications et en réponses aux besoins de transport des usagers.

A partir de là, les élus et les organisations syndicales doivent collecter les exigences exprimées par les cheminots au plus près du terrain pour alimenter les débats et les réflexions des commissions relevant du domaine économique.

Parallèlement, il leur appartient de créer un véritable rapport de force pour gagner un droit de veto suspensif, véritable recours en matière d'emploi, pour contester en amont les projets de restructuration, de délocalisation voire d'abandon de production qui semblent contraire 'à l'intérêt général et au service public.

Dans ce cadre, les commissions locales multifonctionnelles ont pour rôle de faire remonter les informations permettant au CE de contrôler et d'intervenir sur la gestion de l'entreprise dans une vision régionale et de complémentarité entre les différents sites. Il revient ensuite aux élus du CER de restituer et de faire vivre les réflexions, les analyses qu'ont fait germer les débats dans les commissions, les sous/commissions et lors des séances plénières pour contribuer à la construction et à l'élargissement du champ revendicatif.

Il s'agit bien de mieux appréhender les enjeux tels qu'ils sont posés, car il n'y a jamais eu autant d'importance accordée au secteur des transports comme vecteur du remodelage économique et social en France et en Europe.

Ainsi, sans rien inventer à priori, il est nécessaire de s'appuyer sur des expériences vécues et solides ; par exemple, celles liées à l'investissement produit autour du dossier de la réduction du temps de travail à 35 heures, des colloques organisés en 2000 sur la régionalisation et le fret, ou encore des études économiques menées sur diverses restructurations. Car, s'il demeure une question incontournable et majeure en terme de réponses aux besoins des cheminots et des usagers, c'est bien celle du désendettement total du transport ferroviaire.

Dans ce contexte et en réponse aux insuffisances affichées par les budgets successifs tant en moyens humains, matériels, d'infrastructures et financiers, il faut

absolument faire du CER, un lieu de traduction revendicative des exigences exprimées par les cheminots.

Cette démarche contribue à mettre le CER, et ses élus en capacité de formuler des propositions alternatives aux choix retenus par la direction SNCF dans le cadre du projet industriel qui, chacun le sait, n'apportent pas de solutions durables au développement du service public ferroviaire et préparent notre entreprise, sur la base des créneaux les plus rentables, à une intégration dans un système concurrentiel favorisé par les préconisations de la commission européenne.

De même, les questions de formation, d'accès à la documentation, de soutien technique des élus dans l'exercice de leur mandat, se révèlent incontournables. Ces axes impliquent des moyens et justifient pleinement d'y consacrer la totalité du budget de fonctionnement. La mise en service d'intranet et Internet, l'informatisation des bureaux des élus, l'élargissement et le développement de la communication avec le journal Fréquence, sont autant de pistes de travail qui s'inscrivent dans cet objectif.

D'autre part, le CER, doit être porteur et surtout demandeur d'études économiques pour déterminer, en appui à sa propre réflexion, de quelle organisation et de quel outil de production la SNCF a besoin, pour faire face aux ambitions de développement du transport ferroviaire de demain sur notre région.

Le doublement du Fret ferroviaire, le cadencement et la création de dessertes TER, dans le cadre de la généralisation de la régionalisation, l'aménagement du territoire national par des relations GL adaptées et modernisées constituent autant d'enjeux pour lesquels notre région, de part sa position géographique, peut jouer un rôle majeur.

De même, la réflexion du CER, et de ses élus doit porter sur la modernisation des infrastructures (lignes, centres ferroviaires), la structuration et le fonctionnement des établissements, l'achat de matériels neufs et performants, l'organisation du travail avec des moyens humains suffisants, ...

Des activités sociales à la hauteur des besoins des cheminots

L'article L 435-2 du code du travail précise que les comités d'établissements assurent et contrôlent la gestion de toutes les activités sociales et culturelles.

Cependant, cet acquis de haute lutte mérite une traduction à partir des valeurs qui fondent la démarche du CER, et de ses élus.

Les activités sociales et leur contenu ne peuvent être appréhendés dans une vision parcellaire mais au contraire à partir d'une conception globale de celles-ci, quelles

soient sportives, culturelles ou de loisirs. Elles doivent être construites sous un angle de complémentarité.

Dans leur diversité, elles doivent :

- concourir à l'**enrichissement intellectuel et physique de l'individu** quel que soit son âge, sa condition sociale ;
- avoir un contenu **émancipateur, humaniste, fraternel, anti-raciste** mettant celle, celui qui la pratique dans une position d'acteur ;
- favoriser le **débat, l'échange avec l'autre, le respect, le droit à la différence.**
- Elles reposent sur deux valeurs essentielles :
 - la solidarité ;
 - l'égalité de traitement, et doivent être accessibles au plus grand nombre de cheminots actifs, retraités, ayants-droit et personnel CE.

Elles fondent les orientations du CER, en matière d'activités sociales.

Des cheminots auteurs et acteurs de leurs activités sociales, c'est bien une priorité que le CER s'est fixé dans sa démarche quotidienne. C'est bien en réponse à cet impératif que des démarches sont engagées pour travailler à l'amélioration de notre système d'information et de communication notamment par l'intermédiaire d'un nouveau dispositif de ventilation ainsi que l'élargissement et l'enrichissement de notre réseau de correspondants. La relance du bulletin du correspondant, outil d'échange et d'information entre le CE et les correspondants, peut contribuer à répondre à ces ambitions. Ces aspects sont d'autant plus déterminants que le secteur marchand ne supporte plus que le volume financier des prestations gérées par les CE et le CCE lui échappe. De ce fait, il s'intéresse de très près aux activités sociales en proposant aux CE et CCE des activités « clés en mains » « prêtes à consommer » sous forme de chèques en tout genre (vacances, cadeaux, livre, anniversaire, ...) en tentant de remettre en cause, au nom de la libre concurrence, les exonérations de la TVA acquises pour caractériser l'aspect social des activités mises en oeuvre par les comités d'entreprises.

Cette réalité doit conduire le CER, ses élus et les organisations syndicales à redoubler de vigilance et surtout à mettre toutes les chances de leur côté pour poursuivre les objectifs qu'ils se sont fixés. Ils disposent d'un atout majeur dans ce domaine, c'est leur capacité à occuper le terrain car c'est précisément sur les lieux de travail qu'ils peuvent impulser et recenser les attentes des cheminots en matière d'activités sociales.

C'est aussi et naturellement sur le terrain qu'ils doivent mettre en débat leurs propositions pour des activités sociales de qualité permettant de répondre à l'ensemble des exigences exprimées par les cheminots. Ces échanges sont d'autant plus nécessaires que trop de cheminots, encore

aujourd'hui, estiment que le CE, le CCE ne prennent pas suffisamment en compte leurs demandes.

Le comportement consumériste n'est pas non plus étranger cette attitude. Pour autant ce constat nécessite une réflexion approfondie.

Il pose beaucoup plus fondamentalement la capacité du CER, à innover en terme de réponse aux attentes et ce à partir d'activités sociales de proximité.

La proximité nécessite de connaître précisément les réalités sociologiques (âge, sexe, rapport démographique, représentation par collèges, nouvelle physionomie de la SNCF avec l'arrivée massive de jeunes, ...) et les lieux de vie pour apporter des réponses adaptées aux attentes exprimées. Les éléments livrés par le bilan social peuvent alimenter cette analyse. La proximité nécessite aussi un regard particulier sur l'état du patrimoine transféré.

Pour autant, elle ne peut seulement s'entendre à travers le patrimoine même s'il la facilite. **Ainsi, il faut décentraliser les activités au plus près des cheminots y compris et notamment sur les lieux de travail.**

Face à ces enjeux, les sous-commissions départementales doivent jouer un rôle prépondérant en matière de relais des attentes et des propositions des cheminots mais aussi pour impulser et animer la mise en oeuvre des activités.

D'autre part, l'objectif d'établir des coopérations, des partenariats ou des échanges avec le CCE, d'autres CE, les municipalités, le milieu associatif, le tourisme social et les sociétés d'agents doit véritablement et clairement s'affirmer. Il a pour vocation de favoriser la mutualisation des moyens afin de placer la culture, le sport, les activités de loisirs, tout ce qui est source d'échanges et de création au coeur d'actions communes.

Pour amorcer ce processus, il est souhaitable de favoriser l'accès à certaines structures (bibliothèques, CLSH) à partir de conventions.

De même, il faut développer des activités découvertes ou d'initiations dans tous les domaines (sportif, culturel, intellectuel, artistique, tant en direction des enfants que des adultes afin de susciter de nouvelles passions et vocations. Il existe des points d'appuis naturels (associations culturelles, clubs sportifs, ...) mais aussi des outils et des lieux d'échanges irremplaçables (bibliothèques, CLSH, installations sportives, lieux de travail) pour mener à bien cette orientation véritablement émancipatrice.

A titre d'exemple, quoi de plus facile que de programmer une initiation football en direction des enfants d'un CLSH à partir de la section locale de cette discipline sportive ? Il suffit juste de traduire une orientation générale en objectif opérationnel et 'à ce titre le personnel CE doit être force de propositions (c'est d'ailleurs souhaitable et nécessaire dans tous les domaines).

C'est donc bien à partir d'actes de proximité qu'il est possible de faire naître les revendications avec des cheminots, des ayant droit, des retraités et du personnel CE auteurs de leurs attentes

(qui sont nécessairement grandissantes avec la mise en oeuvre des 35 h) et acteurs des luttes pour les satisfaire.

Ceci est vrai pour les activités locales (existantes ou à créer) tout autant que pour les nationales (vacances enfants, vacances familles). Les interventions ainsi suscitées modifient favorablement le rapport des forces.

Des activités sociales capables de répondre aux besoins spécifiques.

Enfance/Adolescence

Fondées sur des valeurs de **solidarité**, de **dignité** et de **respect** des différences, les actions engagées par les CE et le CCE se veulent toujours plus en relation avec les attentes des enfants et de leurs parents.

L'émancipation des « futurs adultes » reste bien au centre des préoccupations, des ambitions et de l'engagement au quotidien du CER.

Ces jeunes accueillis en centre de vacances ou en centre de loisirs sans hébergement (CLSH) sont souvent pour la première fois en situation d'assumer réellement leur citoyenneté.

C'est bien l'un des points essentiels du projet éducatif du CER, que de permettre aux enfants de développer leur sens critique vis à vis d'une société faite d'injustices sociales et culturelles.

Face à cette ambition, il est nécessaire d'apporter un soin tout particulier aux propositions de séjours.

De même, il faut être exigeant sur la qualité des projets pédagogiques qui sont déclinés sur les centres de vacances ou CLSH.

L'organisation de mini-séjours doit répondre aux mêmes exigences et s'inscrire dans un véritable prolongement des thèmes d'activités développés, construits et animés par les enfants et l'équipe pédagogique des CLSH. Leur évolution et leur renouvellement doivent donc s'exercer au même rythme que ceux des CLSH toujours dans le respect du projet éducatif du CER, qui articule et fait vivre ses objectifs et ses valeurs.

Après examen des chiffres, il s'avère que la fréquentation des séjours organisés par le CER, et le CCE, complémentaires en soi, subit des fluctuations sensiblement équivalentes. Pour l'essentiel,

elle est liée à l'évolution démographique de l'entreprise et à la pyramide des âges de sa population.

Ainsi, les CE et le CCE, doivent agir ensemble pour, en toute complémentarité répondre aux exigences des enfants et de la jeunesse.

Pour cela, il est nécessaire de s'entourer des compétences professionnelles nécessaires et de réaliser une véritable mise en oeuvre des orientations en matière d'activités enfance/jeunesse.

Et là aussi, pour répondre aux attentes, il faut fixer la priorité de la proximité et de la qualité des projets pédagogiques. Cela suppose le développement d'échanges et de partenariats avec d'autres CE, associations, collectivités locales permettant de mutualiser les moyens et de renforcer les ans.

De même, avec le développement des dessertes TER, et un meilleur maillage du territoire, n'est-il pas possible d'envisager un acheminement structuré et encadré des enfants situés en zone diffuse ou sur des sites dépourvus de structures vers nos CLSH (Bourges sur Vierzon par exemple) véritables lieux de rencontres et d'échanges constructifs ?

D'autre part, la réussite du projet d'écriture (qui a permis la réalisation d'un livre dont la qualité est reconnue) et les différentes activités conduites en ateliers doivent conduire le CE à envisager rapidement leur développement et leur extension. Il serait souhaitable de lancer un projet de cette ampleur chaque année.

Parallèlement, il y a lieu de remettre l'activité « lecture » au centre des programmes des centres de loisirs. Celle-ci peut-être intégrée soit en organisant régulièrement des sorties en bibliothèque ou en créant les conditions pour que ce soit le livre qui se déplace dans les CLSH ; **le but étant de permettre à la lecture et 'à l'écriture de s'installer durablement dans l'activité enfance/jeunesse.**

Vacances Loisirs/Adultes

Être toujours au plus près des attentes des cheminots, de leur famille, des retraites et du personnel du CE, telle est la mission qui doit animer le CER, au quotidien.

Les antennes, lieux de vie et de proximité, doivent répondre à cette ambition. Le rôle d'animation mais aussi d'écoute des membres des sous-commissions départementales en constitue la pierre angulaire. Ils doivent être le lien et le relais quotidien de l'activité du CER, dans leur établissement et leur chantier. La préparation de la fête régionale du CER, en 2003 s'inscrit dans cette démarche.

Partant de l'expérience des activités qui rassemblent et qui répondent aux attentes des cheminots, telles que les ateliers adultes, les sorties à thèmes, les journées champêtres ou les séjours découvertes du patrimoine, des modes de vie et des cultures, tout laisse à penser qu'il faille aller plus loin dans ce domaine. Dans le même temps, certaines d'entre-elles pourtant

considérées comme « naturellement porteuses » ne rencontrent pas ou peu de succès ce qui suppose que des efforts sont à réaliser dans le domaine de l'information et de la communication. C'est tout le sens qu'il faut donner au **renforcement du réseau de correspondants**, son rôle étant de promouvoir l'implication des cheminots (en étant à leur écoute) dans la définition du contenu et la conduite de leurs activités sociales.

D'autre part, l'activité vacances/familles revêt un caractère important et déterminant aux yeux des familles cheminotes.

Ayant la volonté de rendre accessible les vacances familles au plus grand nombre et notamment à celles qui ont le moins de ressources, le CCE, ses élus, remplissent le mandat qu'ils ont des CE dans le cadre du mandat de gestion.

Cette démarche, qui s'appuie sur une qualité des structures d'accueil mais aussi sur le contenu, la conception des activités qui sont proposées, répond aux attentes des cheminots actifs, retraités ainsi qu'à leurs familles et au personnel CE. Ils sont de plus en plus nombreux à solliciter le CCE, notamment en gîtes bords de mer, ceux-ci représentant 85% de la demande en période d'été.

Pour toujours mieux répondre à ces besoins exprimés, de nombreux projets sont engagés :

- un nouveau village vacances en Corse à Calvi, qui va permettre d'augmenter les capacités d'accueil ;
- l'implantation de nombreux gîtes supplémentaires sur les installations existantes.

Cependant, victimes de ce succès, le CCE est dans l'incapacité de répondre en période de pointe (été) aux demandes de toutes les familles cheminotes.

Là aussi, heureusement des coopérations existent et doivent être développées avec les associations ou les organismes de tourisme social.

Cette réalité indique clairement le chemin qui reste à parcourir pour obtenir des moyens en correspondance avec les attentes, en agissant sur toutes les questions qui déterminent la capacité financière des CER et du CCE (salaires, emploi, dotation AS, etc.) et celle de la politique d'investissements et de coopération dans le sens du co-investissement (CE/CCE).

Culture/Bibliothèque

Riches des expériences et des initiatives conduites sur le plan culturel, le CEP, doit agir pour faire partager sa conception dans ce domaine. Des activités porteuses de découvertes, de créations, de confrontations, de débats, constituent le coeur des actions culturelles.

La culture n'est pas un supplément d'âme et ne se limite pas à l'expression artistique. Il faut être inventif, construire des projets en veillant à faire émerger les richesses individuelles et collectives, telle est l'ambition du projet culturel du CER. Dans ce domaine, tous les actes témoignent de l'importance qui est accordée à la lecture et à l'écriture dans le cadre de la mise en oeuvre des activités sociales. Il est nécessaire d'apprécier ce qui a évolué et ce qu'il faut prendre en compte notamment en ce qui concerne le développement des points bibliothèque comme à l'EMT de St Pierre des Corps.

Sur l'existant **il est nécessaire de renforcer les relations quotidiennes Antennes/Bibliothèques et inversement** afin que les cheminots prennent le réflexe de fréquenter tous les lieux de vie et d'échanges de proximité qui sont mis à leur disposition.

De même, la promotion de la lecture et du projet culturel nécessite de se donner les moyens de relancer et de réactualiser le bulletin de liaison « itinéraires » dans lequel on retrouve aussi les propositions des bibliothécaires sur l'acquisition de nouveautés et des informations sur la vie des bibliothèques.

D'autre part, l'exigence de répondre aux besoins dans un souci de proximité, impose de faire connaître l'existence de la bibliothèque centrale de prêt par correspondance, véritable outil de promotion de la culture pour tous et au plus près des usagers.

La confection d'un livre à partir de l'implication des enfants des CLSH et donc du secteur enfance/adolescence démontré, s'il le fallait encore, que les orientations du CER, sont en phase avec l'expression des besoins.

De même, la création et l'animation d'ateliers enfants ou adultes sur des thèmes aussi divers que le théâtre, les arts plastiques, les sciences et les techniques constituent des points d'appui et indiquent que l'expression, quelle qu'en soit la forme, constitue une véritable motivation individuelle et collective.

Il en ressort que ce type d'activités est à développer, y compris en semaine, sans chercher pour autant à en faire la seule voie à suivre.

D'ailleurs, là aussi, il est nécessaire de réfléchir et de proposer des coopérations ou des partenariats avec les municipalités sur la base de convergences d'intérêts amenant des moyens financiers supplémentaires.

De la même manière, des conventions doivent être établies pour permettre à d'autres CE et associations d'accéder aux structures du CER, à commencer le mouvement associatif cheminots disposé à travailler avec le CER. Il ne faut donc pas faire l'économie de le rencontrer pour construire, dans le cadre des orientations du CER, des synergies qui permettront **de faire en sorte que travail, culture, loisirs, sport, ne soient pas simplement un slogan.**

Il faut au contraire aller à la rencontre des cheminots et élever leur curiosité dans l'approche d'une culture qu'ils disent et pensent « pas faite pour eux ».

La fête régionale et le séjour de rencontres à l'étranger en 2003 constituent sans aucun doute des atouts en ce sens pour lesquels il va falloir prendre des dispositions concrètes. Des rencontres spécifiques doivent être organisées avec le milieu associatif et sportif, à partir des antennes, afin de travailler au renforcement de leur investissement, dans ces rendez-vous qui ne vont pas manquer de marquer l'activité du CER, et de ses structures.

Dans ce cadre, l'aspect communication est un vecteur déterminant qui ne saurait souffrir d'aucune démarche approximative. **Elargir, rapprocher et relayer l'information auprès des cheminots demeure certainement la clé de notre efficacité.** Bien évidemment, cela nécessite que les élus, les membres de commissions ou sous-commissions et les correspondants du CER, en fassent leur affaire à partir des valeurs, des orientations et des objectifs du CER.

Sport/Plein Air

Il faut redonner au sport cheminot ses lettres de noblesse et, son rôle social dans l'entreprise. Cela suppose que le CER, fasse évoluer le milieu associatif cheminot particulièrement sur la notion de complémentarité des formes de pratique sportives que sont le sport/loisirs, le sport de compétition et le sport de haut niveau. La réalité indique que les clubs sportifs sont trop repliés sur eux-mêmes, sur leurs activités existantes. Bien qu'étant souvent composés de plusieurs sections sportives, il est parfois difficile d'établir une réelle coopération entre les différentes disciplines. Ceci nuit bien évidemment au bon fonctionnement des structures dirigeantes des clubs multisports.

Ce constat nécessite de mener des réflexions et surtout de prendre certaines dispositions car si chaque association sportive cheminote, régie par la loi de 1901, a une indépendance, le code du travail permet pour autant une représentation du CE dans les instances de direction de chaque association.

Sur notre région, cette disposition est appliquée mais elle doit surtout conduire à faire jouer aux représentants du CER, dans les clubs cheminots, un véritable rôle d'impulsion de la conception de la politique sportive du CER.

Dans un premier temps, le CER, doit engager des rencontres avec les présidents de clubs et les responsables de sections sportives, notamment dans le cadre de la préparation de la fête régionale du CER, en 2003. Ce pourrait être d'ailleurs l'occasion d'avoir un débat sans concession, mais constructif, sur l'état des installations sportives du CER, afin de créer les conditions d'un rapport de force permettant de mettre la direction SNCF devant ses responsabilités de propriétaire.

La réussite d'une telle démarche implique aussi de donner une dimension syndicale à ce type d'interventions. Ainsi, les élus du CER, et les organisations syndicales doivent véritablement s'emparer de ces questions.

C'est d'autant plus incontournable que la nouvelle physionomie de l'entreprise, avec l'embauche de nombreux jeunes, va obligatoirement susciter de nouvelles exigences particulièrement sur le

plan sportif pour lesquels il faut impérativement que le CER, apporte des réponses. **La pratique sportive est souvent abordée dans un contexte détendu et convivial ce qui peut-être aussi l'occasion de débattre de divers sujets liés aux activités développées par le CER.**